

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LES
DIFFERENTS SERVICES DE LA COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le devis proposé par la SARL CYRANO Hauts de France, au regard du prix et du délai de livraison ;

DECIDE

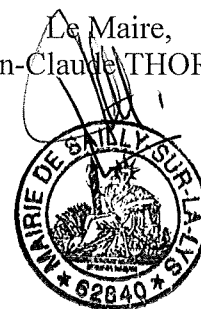
Article 1 : Est signé avec l'association CYRANO HAUTS DE FRANCE (sise 2 Route de Crochte Meulen Straete 59284 PITGAM) un devis d'un montant de 6 150.86 € TTC portant sur l'achat de fournitures de bureau ;

Article 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 28 février 2023

DEC 2023_32

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS